

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-036 – Travaux de couverture – SAS DENIAUX Tony

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux travaux de couverture à l'école Victor Hugo sise boulevard du 11 Novembre – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie par la SAS Deniaux Tony sise 11 impasse de la Teinture - 14690 Le Bô pour un montant de 9 590.20 € HT soit 10 549.22 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 19 mars 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE